



L'Association Tunisienne des Techniques Intelligentes (ATTI)

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ATTI

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	105,940	0,041
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		-	-
Créances et comptes rattachés	3.2	2 950,000	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		3 055,940	0,041
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.3	412,495	53,600
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		-	-
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		412,495	53,600
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Modification comptable		-	-
Excédents ou déficits reportés		(53,559)	-
Excédents ou déficits de l'exercice		2 697,004	(53,559)
Total des Actifs Nets	3.3	2 643,445	(53,559)
Total des Passifs et Actifs Nets		3 055,940	0,041

ATTI
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
<u>Produits</u>			
Cotisations des adhérents	4.1	1 120,000	240,000
Revenus des activités et manifestations	4.2	3 478,990	-
Subventions de fonctionnement	4.3	10,000	140,000
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quotepart subventions inscrites aux produits		-	-
Autres gains		-	-
Total des produits		4 608,990	380,000
<u>Charges</u>			
Achats consommés fournitures et appro		501,286	-
Charges de personnels		-	-
Dotations aux amortissements et aux prov		-	-
Autres charges courantes	4.4	1 350,700	433,559
Charges financières nettes		60,000	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		1 911,986	433,559
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		2 697,004	(53,559)

ATTI
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissements des cotisations des adhérents		1 120,000	240,000
Ecaissements des revenus des activités		1 000,000	-
Ecaissements des subventions de fonctionnement		10,000	140,000
Ecaissements autres revenus et apports			23,600
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs		(1 520,501)	(40,000)
Décaissements des rémunérations versées au personnel			-
Autres décaissements des activités courantes		(503,600)	(363,559)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		105,899	0,041
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement / acquisition d'immobilisations incorp et corp		-	-
Encaissement / cession d'immobilisations incorp et corp		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-	-
Variation de trésorerie		105,899	0,041
Trésorerie au début de l'exercice		0,041	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		105,940	0,041

NOTES	AUX	ETATS	FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens			

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Tunisienne des Techniques Intelligentes (ATTI) est une organisation à but non lucratif dédiée à la promotion des technologies intelligentes et de l'innovation en Tunisie. Elle est régie par le décret- loi n°88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

L'activité principale de l'association est le développement des compétences, la recherche et l'application des nouvelles technologies à travers diverses initiatives.

- *Contribuer au développement de la coopération et de l'interaction entre experts dans le domaine de l'intelligence artificielle.*
- Motiver les jeunes à lancer des projets émergents qui s'appuient sur des technologies intelligentes.
- Établir des liens avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Le bureau exécutif de l'ATTI pendant le mandat 2023-2026 est constitué par:

- **Président** : Mounir Sayadi – ENSIT.
- **Vice-président** : Saber Abid – ENSIT.
- **Secrétaire général** : Mohamed Ali Cherni – ISSAT_Mateur.
- **Trésorier** : Aymen Mouelhi – ISSAT_Mateur.
- **Responsable planification et organisation** : Ala Balti – ENI_Carthage.
- **Responsable information et communication** : Ahmed Zaafouri – ISAM_Manouba.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2024 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association de L'Association Tunisienne des Techniques Intelligentes (ATTI) sont les suivants :

POSTES D'ACTIFS :**2.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par l'association.

2.2 Autres actifs courants :

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

2.3 Créances et comptes rattachés :

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la

réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'association.

POSTES DE PASSIFS et D'ACTIFS NETS :

Le contenu des postes et sous postes présentés dans les passifs et actifs nets de l'état de la situation financière des associations est défini comme suit :

PASSIFS :

2.4 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.5 Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste comprend les dettes fournisseurs et les dettes rattachées relatives à l'acquisition, à crédit, de biens ou services.

ACTIFS NETS :

2.6 Excédents et déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.7 Excédent ou Déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

POSTES DE PRODUITS :

2.8 Cotisations des adhérents :

Il s'agit de toutes les sommes versées par les adhérents de l'association à titre de cotisations au cours de l'exercice.

2.9 Revenus des activités et manifestations :

Ce poste comprend, notamment les recettes réalisées par l'association à partir :

- Des droits d'inscription ou de participation ou de sponsoring des manifestations, colloques, séminaires ou autres événements organisés par l'association. Ces recettes peuvent être présentées nettes des charges s'y rattachant.
- De la vente de biens (marchandises, objets...) et de services (études...).

2.10 Subventions de fonctionnement :

Il s'agit de toutes les sommes reçues en numéraire et représentant une aide à l'association destinées à financer ses activités courantes.

POSTES DE CHARGES :

2.11 Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements :

Ce poste comprend les achats nets de la variation des stocks des articles et produits acquis et entrant dans le cadre des activités courantes de l'association.

2.12 Autres charges courantes :

Ce poste comprend toutes les autres charges encourues par l'OSBL pour la réalisation de son activité courante, telles que les services extérieurs et les impôts et taxes.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
CAISSE	65,940	0,041
Banque	40,000	
Total	<u>65,940</u>	<u>0,041</u>

3.2 Créances et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Créances activité Workshop SEI	2950,000	-
Total	<u>2950,000</u>	<u>-</u>

3.3 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
RECEVEUR DE FINANCE	412,495	30,000
AUTRES COMPTES DEBIT OU CREDIT	0,000	23,600
Total	<u>412,495</u>	<u>53,600</u>

3.3 Actifs nets :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Excédents ou déficits reportés	0,000	0,000
Déficit de l'exercice 2023	(53,559)	(53,559)
Excédents de l'exercice 2024	2697,004	0,000
Total des actifs nets	<u>2643,445</u>	<u>(53,559)</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Cotisations des adhérents :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Cotisations des adhérents	380,000	380,000
Total	<u>380,000</u>	<u>380,000</u>

4.2 Revenus des activités et manifestations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Produit activités Workshop SEI	3478,990	-
Total	<u>3478,990</u>	<u>-</u>

4.3 Subventions de fonctionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
DONS ET SUBVENTION	10,000	140,000
Total	<u>10,000</u>	<u>140,000</u>

4.4 Autres charges courantes

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Mission, Réceptions	620,000	-
Honoraires formateurs	250,000	-
IMPOTS ET TAXES DIVERS	360,000	100,000
DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	63,000	163,559
AUTRES DROITS	57,700	40,000
Total	<u>1350,700</u>	<u>303,559</u>